

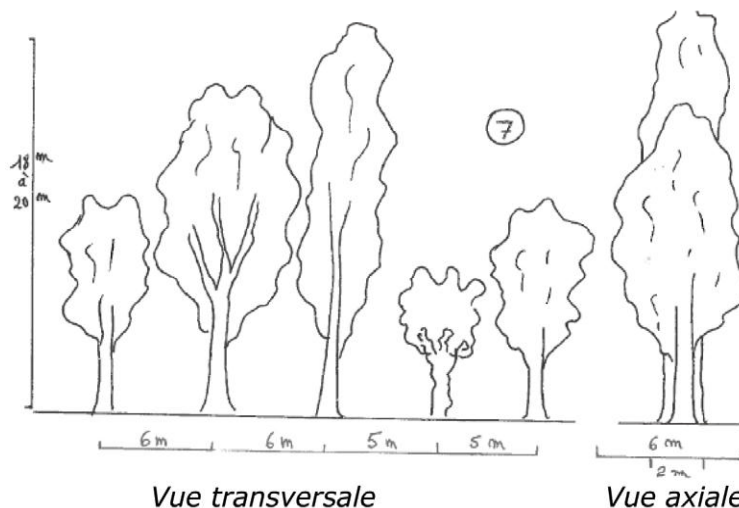
# La ripisylve

## Type 7

Étymologiquement, ripisylve signifie « ripa », la rive et « sylva », la forêt. La ripisylve est une formation linéaire d'arbres et arbustes en bordure de rivière ou de cours d'eau.

L'entretien de la ripisylve se réalise par des interventions mécanisées (épareuse, broyeur, lamier...) ou manuelles (tronçonneuse) et concerne plus souvent la face de la végétation côté parcelle. Il est important de prendre des précautions pour maintenir une végétation équilibrée.

**Accroissement annuel :**  
**2.2 MAP/ 100 mètres /an**  
(sur bonne station)



## REPRÉSENTATIVITÉ DANS LE BOISCHAUT SUD

Le territoire du Boischaud Sud est très vallonné et presque chaque fond de vallon recèle un ru ou un ruisseau qui est lui-même bordé par une zone de « ripisylve ». A l'échelle du territoire, les formations riveraines sont très bien représentées et sont une source de biomasse non négligeable.

L'entretien de ces bandes boisées est nécessaire et le seul entretien latéral côté parcelle ne suffit pas pour installer les conditions optimales au milieu. Les objectifs sont de favoriser l'écoulement, limiter l'érosion, l'envahissement, diversifier la ripisylve, favoriser la vie piscicole, l'accès à la rivière et favoriser la vie aquatique.

## MODALITÉS D'ENTRETIEN

Différentes opérations peuvent être combinées : débroussaillage sélectif, coupe sélective des arbres ou recépage complet par tranche de 20 mètres, élagage, têtard, sélection de tiges d'avenir ou encore enrichissement.

## PROBLÉMATIQUES LIÉES À CE TYPE D'ENTRETIEN

Fixation des berges et filtre naturel ; corridor biologique et lieu de reproduction pour la faune aquatique et terrestre, récolte possible de bois d'œuvre ; production de bois de chauffage, plaquettes

## QUEL ENTRETIEN ACTUELLEMENT ?

L'entretien se réalise soit de façon pluriannuelle, soit par des interventions tous les 3 à 5 ans selon la dynamique de la végétation, avec pour grands principes la conservation de la végétation sur les zones soumises à l'érosion, la diversification des strates (herbacée, arbustive et arborée) et l'alternance des zones d'ombres et de lumière.

### Avantages :

- Évite la dégradation de la qualité des eaux causée par la stagnation
- A un effet direct sur la faune aquatique, production de bois d'œuvre
- Produit généralement un gros volume biomasse

### Inconvénients :

- Opération longue et parfois onéreuse

## CYCLE D'ENTRETIEN PRÉCONISÉ\* (2 TRONÇONS DE 20 MÈTRES SUR 100 MÈTRES)

Travaux	Matériel	Fréquence	Temps au 100 ml	Coût au 100 ml
Recépage et sélection de tiges d'avenir	Grappin coupeur et/ou manuellement (tronçonneuse)	6-10 ans	4 h Mais très variable	260 €



# Voici les orientations possibles pour une Ripisylve **Type 7**

Vous pouvez au choix :	Vous allez obtenir	Volume moyen en MAP au 100 mètres post-évolution	Coupes et travaux	Fréquence	Dans 20 ans, votre haie peut évoluer en
→ Maintenir la structure sans aménagement Entretien courant latéralement	<b>Type 7</b>	20 MAP – 40 MAP	Entretien pied de ripisylve Entretien latéral	Annuel Tous les 3 ans	<b>Type 7</b>
→ Recéper complètement par tranche de 20 mètres Sélection d'arbres d'avenir	<b>Type 7</b>	40 MAP - 90 MAP + bois d'oeuvre potentiel	Exploitation Mise en tas Broyage Mise en défend Entretien pied de haie	1 à 2 fois par cycle 1 fois par cycle	<b>Type 7</b>
→ Recéper complètement par tranche de 20 mètres Conduire en têtard	<b>Type 7</b>	25 MAP - 100 MAP	Exploitation Mise en tas Broyage Mise en défend	1 à 2 fois par cycle La 1 <sup>ère</sup> année	<b>Type 7</b>



## GRILLE D'ÉVALUATION DES COÛTS\* : ENTRETIENS ET TRAVAUX

	Pour 100 mètres de haie	Fréquence de passage
Entretien lamier à couteaux	6.50 €	Tous les 2-3 ans
Bûcheron + matériel	240 €	Tous les 5-10 ans
Exploitation et recépage mécanique	150 à 300 €	Une à deux fois par cycle
Mise en tas	50 à 75 €	Une à deux fois par cycle
Broyage	250 €/heure	
Mise en défend	75 €	

### ATTENTION

La gestion des berges de cours d'eau est soumise à la Loi sur l'Eau. Avant tous travaux, se référer au guide d'entretien édité par la Direction Départementale des Territoires du département concerné et prendre contact avec un conseiller forestier.

